

(le 15 septembre 1882)

Troisième secrétaire à la direction  
générale des péages :

M. Giovanni Adamina, d'Orselina  
(Tessin), à Lausanne, ancien  
secrétaire de la direction des  
chemins de fer de l'Ouest  
suisse ;

Commis de poste à Lucerne :

» Georges Lütcher, de Halden-  
stein (Grisons), actuellement  
buraliste de poste à Flüelen  
(Uri).

---

## INSERTIONS.

---

### Tarif des péages fédéraux.

---

Le département fédéral des péages fait savoir que le conseil fédéral, dans sa séance du 8 courant, a approuvé la publication d'une nouvelle édition du tarif fédéral des péages actuellement en vigueur, devenue nécessaire en considération des modifications survenues pour certains taux ensuite du traité de commerce avec la France, du 23 février 1882, et de l'arrêté fédéral du 30 juin 1882.

Cette nouvelle édition du tarif a été publiée en langues française et allemande. Des exemplaires pourront dès maintenant en être perçus auprès de la direction générale, ainsi qu'aux directions d'arrondissement des péages.

Berne, le 8 septembre 1882. [3].

*Département fédéral des péages.*

---

## Tarif des péages fédéraux.

---

Le prix de l'exemplaire de la nouvelle édition du tarif des péages actuellement en vigueur est de 50 centimes. Pour les commandes écrites, on est prié d'envoyer, en timbres-poste, le montant de 55 centimes, dont 5 centimes pour taxe postale.

Berne, le 8 septembre 1882. [3].

*Direction générale des péages.*

---

## Avis.

---

La légation d'Autriche-Hongrie invite le nommé *Antoine Mufic*, colporteur, de Plemenitase (Croatie), qui doit séjourner actuellement en Suisse, à s'annoncer à cette légation, qui a une communication à lui faire.

Berne, le 15 septembre 1882. [3].

*Chancellerie fédérale suisse.*

---

## Mise au concours.

---

Le terme pour lequel a été conclu le contrat de livraison actuel étant écoulé, la fourniture des formulaires d'*expédition de péages*, en langues allemande, française et italienne, à l'usage de tous les bureaux de péages de l'administration des péages suisses, est mise au concours par la présente publication. La consommation annuelle, qui est environ de 900 à 1000 rames, se répartit sur environ 25 formulaires différents.

Les imprimeries suisses qui seraient disposées à se charger de cette fourniture sont invitées à faire parvenir, d'ici au 15 octobre prochain, à la direction générale des péages à Berne, leurs offres par lettre affranchie, portant la suscription „*Fourniture de formulaires*“. Les offres transmises devront avoir pour objet la fourniture ci-dessus en son entier.

Il peut être pris connaissance des types de tous les formulaires, ainsi que des conditions de la fourniture, auprès de la direction générale des péages fédéraux à Berne, ainsi qu'auprès des directions de péages de Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne et Genève.

Berne, le 10 septembre 1882. [3].

*Direction générale des péages.*

---

## Exposition de pêche à Londres en 1883.

---

Les personnes qui ont l'intention de participer à l'exposition de pêche à Londres sont informées que le terme pour l'annonce des objets et les demandes d'emplacement (article 6, page 6 du prospectus) a été prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1882.

En même temps, nous faisons savoir que, d'après un mémoire qui nous a été transmis par la légation britannique à Berne, les comités de l'exposition entrent en correspondance directe avec les chambres de commerce, les sociétés de pêche et les particuliers. Il est, en outre, question de former des comités locaux et des bureaux d'information pour faciliter aux particuliers la participation à l'exposition, au point de vue des affaires et de l'économie.

Le mémoire mentionné dit, en outre, qu'il sera décerné des prix spéciaux pour certains objets figurant à l'exposition et certains essais ayant trait à cette dernière; ces prix seront accordés sans différence de nationalité. Le prix principal, pour le meilleur life-boat (bateau de sauvetage), est de 600 livres sterling. Les autres prix sont destinés à des objets d'un intérêt général pour la pêche.

On peut se procurer, à notre chancellerie, des exemplaires de ce mémoire; nous sommes également tout disposés à donner de plus amples détails sur l'exposition aux personnes qui nous en feront la demande.

Berne, le 12 septembre 1882. [3].

*Département fédéral  
du commerce et de l'agriculture,  
section forestière.*

---

## Publication.

---

### Droit de statistique pour la farine lactée et le lait condensé, à l'entrée en France.

Le ministère français du commerce a fait savoir à la légation suisse à Paris que le droit de statistique pour la farine lactée sera assimilé désormais à celui du lait condensé, soit de 10 centimes par dizaine de colis, quand chacun de ces derniers, pris séparément, ne pèse pas plus de 35 kilogrammes.

Berne, le 11 septembre 1882. [3].

*Département fédéral  
du commerce et de l'agriculture.*

---

## Chemins de fer du Nord-Est suisse.

---

Une I<sup>e</sup> annexe au tarif du 1<sup>er</sup> septembre courant pour le service interne des marchandises entrera en vigueur le 10 septembre. Cette annexe contient, pour un certain nombre de stations, des prix réduits pour les marchandises appartenant, dans la classification, aux tarifs spéciaux II et III, en tant qu'elles seront remises par chargements de 5000 kilogrammes. On peut s'en procurer gratuitement des exemplaires à nos stations.

Zurich, le 7 septembre 1882.

---

Une I<sup>e</sup> annexe à chacun des livrets I, II et III pour le service direct des marchandises italo-suissees, du 15 août 1882, entrera en vigueur le 15 courant. Par ces annexes est introduite une série de tarifs spéciaux à prix réduits pour le service indiqué. En même temps, des tarifs exceptionnels entreront en vigueur pour le trafic entre Chiasso et les chemins de fer du Jura-Berne-Lucerne et de l'Emmenthal.

Zurich, le 9 septembre 1882. [1]

*La Direction.*

---

## A VENDRE.

---

Comme on doit apporter des modifications aux sièges de la salle des séances du conseil des états au palais fédéral à Berne, tous les pupitres et fauteuils de cette salle (50 places) seront mis en vente.

Il sont établis en forme de fer à cheval pour 40 places sur deux rangées parallèles; en outre, il y a dix sièges à 4 places, plus 6 pupitres à deux places.

On peut se procurer des renseignements plus détaillés au bureau de l'inspectorat fédéral des travaux publics à Berne.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des autorités cantonales et communales sur cette occasion favorable.

Berne, le 1<sup>er</sup> septembre 1882. [3..].

*Département fédéral de l'intérieur,  
section des travaux publics.*

---

## Mise au concours.

---

Ensuite d'avancement, la place de **réviseur général** des péages est mise au concours.

Pour ces fonctions, des connaissances pratiques et une expérience dans les affaires du ressort des péages sont requises.

Pour renseignements plus précis, s'adresser à la direction générale des péages, qui recevra les offres de service jusqu'au 20 septembre 1882. Berne, le 8 septembre 1882. [2.]

*Direction générale des péages.*

---

## Administration des péages fédéraux.

---

Il est porté à la connaissance du public de ne pas adresser directement à la direction générale des péages à Berne les *réclamations* concernant l'expédition de marchandises acquittées par la poste ou par les bureaux de péages, mais de les adresser à la *direction d'arrondissement de péages* (à Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne ou Genève) dans le rayon de laquelle se trouve le bureau de poste ou de péage où l'acquiescement faisant l'objet des réclamations a eu lieu. Ces dernières, afin d'en rendre l'examen possible, doivent être accompagnées des pièces justifiant leur acquiescement, savoir :

- 1° de l'adresse d'accompagnement pour les envois postaux ;
- 2° de l'acquit des droits de péage ou de la lettre de voiture pour les envois expédiés par chemin de fer ou par roulage.

Après examen préalable, la direction d'arrondissement des péages compétente décidera, de son chef, sur les réclamations ou bien, à défaut de compétence, elle les transmettra à la direction générale des péages.

Berne, le 25 août 1882.

*Département fédéral des péages :*  
**Hammer.**

---

## Ecole polytechnique suisse, à Zurich.

---

La place de secrétaire de la direction de l'école polytechnique suisse, vacante par suite de décès, est mise au concours. Le traitement est de fr. 2600 au maximum. La connaissance de la langue française est requise.

Les candidats doivent faire parvenir leurs offres au soussigné, d'ici à la fin du mois de septembre courant.

Zurich, le 15 septembre 1882. [2.]

*Le président du conseil d'école :*

**C. Kappeler.**

---

## Mise au concours.

---

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Commis** de poste à Genève. S'adresser, d'ici au 29 septembre 1882, à la direction des postes à Genève.

2) **Commis** de poste à Lausanne. S'adresser, d'ici au 29 septembre 1882, à la direction des postes à Lausanne.

3) **Chargeur** postal à St-Maurice (Valais). S'adresser, d'ici au 29 septembre 1882, à la direction des postes à Lausanne.

4) **Facteur** postal à Thoune. S'adresser, d'ici au 29 septembre 1882, à la direction des postes à Berne.

5) **Deux commis** de poste à Bienne. S'adresser, d'ici au 29 septembre 1882, à la direction des postes à Neuchâtel.

6) **Dépositaire** postal et facteur à Dänikon (Zurich). S'adresser, d'ici au 29 septembre 1882, à la direction des postes à Zurich.

7) **Dépositaire** postal à Wolfhalden (Appenzel-Rh. ext.). S'adresser, d'ici au 29 septembre 1882, à la direction des postes à St-Gall.

8) **Télégraphiste** à Schaffhouse. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 4 octobre 1882, à l'inspection des télégraphes à Zurich.

9) **Garçon** de bureau au bureau des télégraphes à Genève. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 4 octobre 1882, au chef du bureau des télégraphes à Genève.

10) **Télégraphiste** à Vandœuvres (Genève). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 4 octobre 1882, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

11) **Télégraphiste** à Wolfhalden (Appenzell-Rh. ext.). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 4 octobre 1882, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.

1) **Aide** à la direction des péages à Coire. Traitement annuel 2600 francs au maximum. S'adresser, d'ici au 20 septembre 1882, à la direction des péages à Coire.

2) **Receveur** au bureau secondaire des péages à Indemini (Tessin). Traitement annuel fr. 300, plus 15 % de provision sur la recette brute. S'adresser, d'ici au 20 septembre 1882, à la direction des péages à Lugano.

3) **Receveur** au bureau secondaire des péages à la Goule (Jura bernois). Traitement annuel fr. 240, plus 15 % de provision sur la recette brute. S'adresser, d'ici au 22 septembre 1882, à la direction des péages à Bâle.

4) **Chef de bureau** au bureau principal des postes à Neuchâtel. S'adresser, d'ici au 22 septembre 1882, à la direction des postes à Neuchâtel.

5) **Commis de poste** à la Chaux-de-fonds. S'adresser, d'ici au 22 septembre 1882, à la direction des postes à Neuchâtel.

6) **Facteur** de lettres à Bâle. S'adresser, d'ici au 22 septembre 1882, à la direction des postes à Bâle.

7) **Dépositaire** postal et facteur à Ramsen (Schaffhouse). S'adresser, d'ici au 22 septembre 1882, à la direction des postes à Zurich.

8) **Commis de poste** à Wyl (St-Gall). S'adresser, d'ici au 22 septembre 1882, à la direction des postes à St-Gall.

9) **Dépositaire** postal et facteur à Jenaz (Grisons). S'adresser, d'ici au 22 septembre 1882, à la direction des postes à Coire.

10) **Télégraphiste** à Jenaz. Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 20 septembre 1882, à l'inspection des télégraphes à Coire.

11) **Télégraphiste** à Leuzingen (Berne). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 20 septembre 1882, à l'inspection des télégraphes à Berne.

12) **Télégraphiste** à Adlisweil (Zurich). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 20 septembre 1882, à l'inspection des télégraphes à Zurich.

## Schweiz. Fabrik- und Handels-Marken.

Marques de fabrique et de commerce suisses.



Die nachfolgende Marke ist vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken  
in Bern am 3. September 1882, 10 Uhr Vormittags, eingetragen worden.

La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques  
de fabrique et de commerce en date du 3 Septembre 1882, à dix heures  
du matin.

N° 803.

*H<sup>ri</sup> Rosselet-Monney*, fabricant,

Fleurier.

Pièces d'horlogerie et montres en tous genres.





Die nachfolgenden Marken sind vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 9. September 1882, 9 Uhr Vormittags, eingetragen worden.

Les marques suivantes ont été enregistrées par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 9 Septembre 1882, à neuf heures du matin.

N° 804.

*Basler Guanofabrik von Dr. R. Brandenburg,*  
Basel.

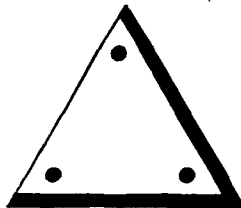
**Guano und chemische Düngstoffe.**



N° 805.

*W. Büttiker-Bourquin, fabricant,*  
Chaux-de-Fonds.

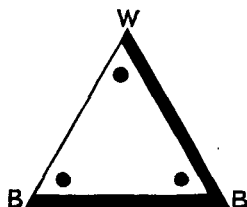
**Horlogerie.**



N° 806.

*W. Büttiker-Bourquin*, fabricant,  
Chaux-de-Fonds.

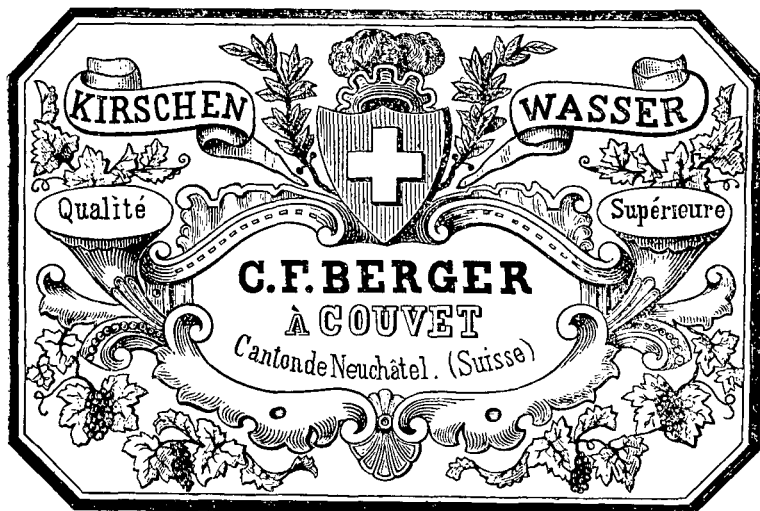
**Horlogerie.**



N° 807.

*C. F. Berger*, distillateur,  
Couvét.

**Eau de cerises.**



Die nachfolgende Marke ist vom Eidg. Amt für Fabrik- und Handels-Marken in Bern am 13. September 1882, 9 Uhr Vormittags, eingetragen worden.

La marque suivante a été enregistrée par le Bureau fédéral des marques de fabrique et de commerce en date du 13 Septembre 1882, à neuf heures du matin.

N° 808.

*Weil frères*, destillateurs,

Bâle.

**Spiritueux en divers espèces.**



## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1882
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.09.1882
Date	
Data	
Seite	658-664
Page	
Pagina	
Ref. No	10 066 620

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.